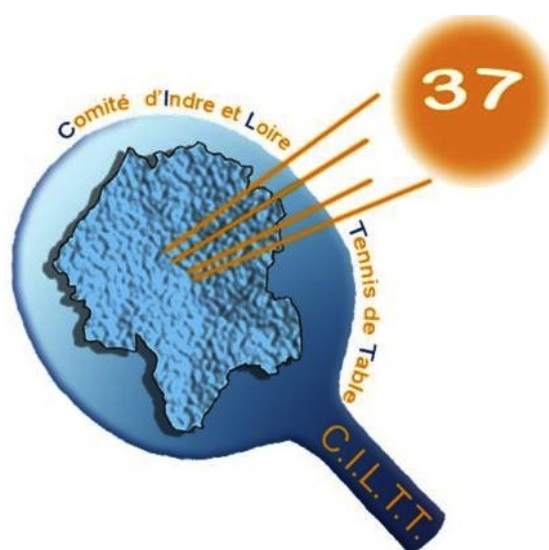


REGLEMENT DU CHAMPIONNAT JEUNE DEPARTEMENTAL



SAISON 2024 – 2025

Comité d'Indre-&-Loire de Tennis de Table
Maison des Sports de Touraine - BP 100 - 37210 PARCAY MESLAY
URSSAF : 37020337392141 - SIRET : 34025747600028 - NAF : 9312Z
Port. : 06 27 73 39 22
E-Mail : comite.tt37@wanadoo.fr
Site : <http://www.comite37tt.com>

ARTICLE 1 :

Le championnat départemental s'appuie sur les Règlements Fédéraux (Edition 2023 disponibles sur <http://www.ffit.com/site/competition/infos-generales/les-reglements>), sauf dispositions particulières propres au Comité d'Indre-et-Loire visant à favoriser l'engagement et la participation du plus grand nombre.

ARTICLE 2 : FORMULE DE LA COMPETITION

- Formule de la Compétition :

• Championnat jeune

- L'équipe se compose de quatre joueurs en un groupe unique, mixte, et sans catégorie d'âge (A, B, C, D ou W, X, Y, Z).
- L'ordre des parties est : AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-double 1-double 2- AY-CW-DX-BZ
Cet ordre est à respecter.
- Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.
- La rencontre se déroule sur deux tables.

- **Nombre d'équipes par poule** : Poules de 8 équipes.

- Composition de la compétition :

La compétition se déroulera sur **une phase**.

Il existe plusieurs divisions (D1, D2, D3...) en fonction du nombre d'équipes engagées. Chaque division est scindée en **deux poules**. Le classement CILTT ordonnera les équipes qui seront mises dans les poules selon la technique du serpent.

Les équipes ayant le classement CILTT le plus élevé seront en division 1, et celles ayant le plus faible classement seront attribuées à la division la plus basse.

Le classement CILTT se base sur un coefficient aux points-classement suivant la catégorie d'âge. Pour les Minimes, le coefficient multiplicateur est de 1,05. Pour les Cadets, le coefficient multiplicateur est de 1,10. Pour les Juniors le coefficient multiplicateur est de 1,15

Enfin, le retrait d'une équipe en deçà de quinze jours avant le début de chaque phase sera systématiquement considéré comme forfait général et fera l'objet de pénalités financières dont le barème figure en bas de document.

- **Nombre de rencontre par semaine** : Une rencontre par semaine.

- **Classement** : Une vigilance sera assurée par la commission sportive afin de garantir à chaque équipe que l'équité de classement CILTT réalisée lors de la composition du championnat soit maintenue. Il sera vérifié que les joueurs inscrits sur la fiche d'inscription soient bien les joueurs présents lors des rencontres.

- **Participation des Féminines** : Le championnat jeune d'Indre-et-Loire est un championnat mixte.

- **Création d'entente entre deux associations** : le championnat jeune autorise la création d'entente entre deux associations.

- **Arrêt de la rencontre** : Toutes les parties sont jouées.

- **Equipe incomplète** : Il est autorisé de jouer avec une équipe incomplète (un absent au maximum). Un joueur absent à l'appel de son nom pour une partie, s'il est présent pour une partie suivante, doit être autorisé à disputer cette partie et le résultat compte dans le résultat de la rencontre.

- **Nombre d'équipes d'un même club par poule** : Si la poule comprend deux équipes d'un même club, ces deux équipes sont placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la phase.

Une association peut avoir plusieurs équipes d'inscrites. Néanmoins, une équipe d'une même association ne peut avoir plus de points-classements qu'une équipe dont le numéro est inférieur.

- Nombre de phases :

- Le championnat se déroule en une phase.

- **Attribution des titres** : A l'issue du déroulement des poules de la phase, une « journée des titres » est organisée dans chaque division. Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ou joueuses ayant participé à au moins deux rencontres dans la phase dans cette équipe et qualifiés pour cette équipe.

ARTICLE 3 : LIEU, DATES et HEURES des RENCONTRES

Les rencontres doivent **impérativement** se jouer aux dates et heures prévues au calendrier.

Elles peuvent se jouer avant la date officielle à condition de prévenir la Commission Sportive Départementale (entente entre les deux équipes).

- **Horaire officiel de début de rencontre** : La salle doit être ouverte **une demi-heure** avant le début de la rencontre. Les clubs ne disposant pas de la salle aux horaires prévus ci-dessous doivent impérativement prévenir le comité et leurs adversaires en début de championnat.

. Horaires fixées : Samedi à 14 H 00 (sauf club ayant des obligations horaires)

- **Titres** : La Commission Sportive Départementale fixe les lieux, dates et heures des rencontres pour les titres dans chacune des divisions D1, D2, D3,... en fin de championnat.

- **Cas exceptionnel de report** : Le report de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la Commission Sportive Départementale.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DE L'EQUIPE

Une équipe peut se composer peu importe la catégorie d'âge jeune (**poussin → junior 4**).

Par équipe, il est autorisé :

- Deux joueurs mutés.
- Un joueur étranger hors C.E.E.

ARTICLE 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

La transmission des résultats incombe au responsable de l'équipe qui reçoit.

L'utilisation du logiciel GIRPE est privilégiée. L'envoi de la feuille incombe au responsable de l'équipe recevante.

En cas d'impossibilité d'utiliser le logiciel officiel, le responsable de l'équipe qui reçoit doit :

1) **SAISIR les résultats par INTERNET pour toutes les divisions** sur le site de la FFTT selon les modalités définies.

(Accès : www.fft.com)

Exceptionnellement : répondeur 02.47.40.25.30 ou fax 02.47.40.25.31 ou E-M@il comite.tt37@wanadoo.fr avant le Lundi 10H.

2) **ENVOYER la feuille de rencontre officielle**, par mail (si non remontée sur SPID)

NB : un envoi par email de la feuille de rencontre est accepté à condition que l'ensemble des scores soit rentré.

- L'équipe bénéficiant d'un forfait **adresse la feuille de rencontre complétée au CILTT avant le mardi midi.**
- Équipes Jeunes : liasse de trois volets : le 1^{er} original, au CILTT, le 2^e à l'équipe visiteuse, le 3^e à l'équipe qui reçoit. Réserve ou réclamation au dos de l'original (1^{er} volet).

ARTICLE 6 : TENUE

Dans toutes les compétitions départementales jeunes, la tenue vestimentaire devra être uniforme pour tous les membres d'une même équipe et conforme aux normes fédérales.

ARTICLE 7 : VERIFICATION DE LA LICENCE ET DU CERTIFICAT MEDICAL

Tous les joueurs participant au championnat départemental jeune doivent être licenciés FFTT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciement au titre de la saison en cours.

Le joueur ne sera autorisé à participer à la rencontre que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs.

ARTICLE 8 : REGLES du BRULAGE

- Règles générales

* Au titre d'une même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association.

* Lorsque la règle ci-dessus n'est pas respectée, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

* Lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

* Afin de ne pas déséquilibrer l'homogénéité du championnat, il est important que les joueurs inscrits au sein d'une équipe soient les joueurs qui disputent les rencontres. Il faut se rappeler que le classement CILTT est composé du classement FFTT pondéré par un coefficient afin d'harmoniser les niveaux. Remplacer un joueur par un autre même si le classement est similaire peut déséquilibrer le classement global d'une équipe.

* Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ou une joueuse ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

- Non-participation à un tour de Championnat

- Lorsqu'une équipe d'une Association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association **envoie une feuille de rencontre** en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurants sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à ce tour.
- Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.
- Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT DES EQUIPES DANS UNE MEME POULE

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (**départage général**). Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;
- b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points parties gagnés /points parties perdues sur les rencontres disputées entre-elles ;
- c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues sur les rencontres disputées entre-elles ;
- d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnés / points-manches perdus sur les rencontres disputées entre-elles ;
- e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.
- f) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

ARTICLE 10 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

⇒ 13-1 Dispositions Générales :

- Aucune montée ou descente n'est prévue pour la saison suivante.

⇒ 13-2 Déroulement de la phase :

- Plusieurs divisions. Dans chaque division, deux poules de 8 équipes. 1[°] à 7[°] journée, rencontres de classement de 1 à 8 dans chaque poule.

⇒ **13-3 Rajout d'une équipe en cours de saison :**

- En cas d'inscription de nouvelles équipes au mois de décembre, la CDJT sera juge quant à la création d'un championnat annexe ou de toutes autres dispositions pour permettre à ces équipes de disputer une compétition.

⇒ **13-4 Déroulement des Titres :**

- A l'issue du déroulement des poules de la phase, des journées sont organisées pour attribuer le titre d'une même division.
- Ne peuvent disputer les Titres que des joueurs qualifiés pour cette équipe (voir alinéa de l'article 12).

⇒ **13- 5 Présentation des Titres :**

- En fonction du nombre d'équipes engagées, la journée se présentera par une rencontre le matin (1 poule A – 2 poule B, 2 poule A – 1 poule B, ..., 7 poule A – 8 poule B, 8 poule A – 7 poule B) au sein des 2 poules de la division. L'après-midi opposera les vainqueurs des rencontres 1ers contre 2èmes, 3èmes contre 4èmes, 5èmes contre 6èmes et 7èmes contre 8èmes. Ceci constituera un classement intégral de chaque division. Les trois premiers de chaque division seront récompensés.

➤ *Cette partie est donc susceptible d'être modifiée en fonction du nombre de participants !*

➤ *La journée des titres fait partie intégrante du championnat. Toute absence lors de cette journée impliquera les conséquences détaillées dans la section « PENALITES FINANCIERES ».*

ARTICLE 11 : PENALITES FINANCIERES.

<u>TAUX DES INFRACTIONS</u>	
- Non présentation de licence par un joueur.....	5,00 €
- Feuille de rencontre mal rédigée ou illisible..... (absence n° licence, poule, division, n° licence erroné, n° journée, n° club, points, poule...)	5,00 €
- Feuille non réglementaire (feuille adultes pour jeunes,... couleur à respecter).....	5,00 €
- Equipe incomplète	
* Tous niveaux et toutes catégories	5,00 €
* Fraude constatée et prouvée, pour chaque club.....	20,00 €
- Transmission INTERNET (non effectuée ou après le Lundi 10 h 00).....	5,00 €
- Envoi tardif (réception après le mardi 12 h 00).....	5,00 €
- Feuille de forfait non envoyée par l'équipe bénéficiant du forfait (jeunes) ou feuille de rencontre (exempte du tour)	5,00 €
- Rencontre jouée tardivement et sans autorisation exceptionnelle (seniors et jeunes).....	8,00 €
- Joueur sans licence enregistrée (équipe incomplète, résultats retirés).....	8,00 €
- Equipe faisant un premier « forfait ».....	10,00 €
- Equipe faisant forfait dernière journée championnat	10,00 €
- Equipe faisant un « forfait général ».....	24,00 €